

Conseil d'administration du 4 juillet 2023

Délibération n° 384 - Charte des Systèmes d'information

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Le Conseil d'administration du CROUS de Reims vote pour l'adoption de la Charte nationale de référence relative aux usages du numérique du réseau des Crous.

Pour : UNANIMITÉ

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Reims, le 04 juillet 2023

La Présidente du Conseil d'administration

Véronique PERDEREAU

